

**ARRÊTÉ Préfectoral N°DDETSPP-SIT-2025-0280  
portant modification de l'arrêté n° 2025-0052 du 13 mars 2025 fixant la liste des  
conseillers du salarié du département de l'Yonne habilités à assister un salarié, lors de  
l'entretien préalable au licenciement ou lors des entretiens préparatoires à la rupture  
conventionnelle**

Le Préfet de l'Yonne,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU les articles L 1232-4, L1232-7 et L 1237-12, D 1234-4 à D 1232-6 et R 1232-1 à R 1232-3 du code du travail

VU l'application des dispositions de la circulaire n°91-16 du 05 septembre 1991 du Ministère du Travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville concernant le statut du conseiller du salarié,

VU l'arrêté préfectoral n°2023-250 du 26 Octobre 2023 fixant la liste départementale des conseillers du salarié du département de l'Yonne,

VU l'arrêté préfectoral n°2024-0008 du 9 janvier 2024, modifiant l'arrêté préfectoral n°2023-250 du 26 Octobre 2023 fixant la liste départementale des conseillers du salarié du département de l'Yonne

VU l'arrêté préfectoral n°2024-0054 du 7 mars 2024, modifiant l'arrêté préfectoral n°2024-0008 du 9 janvier 2024 fixant la liste départementale des conseillers du salarié du département de l'Yonne,

VU l'arrêté préfectoral n°2025-0052 du 13 mars 2025, modifiant l'arrêté préfectoral n°2024-0054 du 7 mars 2024 fixant la liste départementale des conseillers du salarié du département de l'Yonne,

VU l'arrêté PREF/SAPIE/BCAAT/2025/0159 du 21 mai 2025 donnant délégation de signature à Mme Marie-Christine WENCEL, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne par intérim,

VU l'arrêté n°DDETSPP-DIR-2025-0251 du 28 octobre 2025, donnant subdélégation de signature à Mme Florence LAMESA, chef du service Système d'inspection du travail de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne,

Considérant le courriel en date du 20 mars 2025 de Madame GERBER Odile, indiquant sa démission de son mandat de conseiller du salarié,

Considérant le courrier reçu le 14 août 2025 de l'organisation syndicale SOLIDAIRES 89, signalant une modification de coordonnées de Mme MASTERNIAK Carine,



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi,  
du Travail, des Solidarités  
et de la Protection des Populations de l'Yonne**

Considérant le courriel en date du 29 septembre 2025 de l'organisation syndicale SOLIDAIRES 89, proposant Madame MOURET Anaïs, sur la liste des conseillers du salarié et indiquant la démission de son mandat de conseiller du salarié de Monsieur SEBILLAUT Romain,

Après consultation des organisations syndicales représentatives,

SUR proposition de Madame la Directrice départementale de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection de la population de l'Yonne par intérim,

**A R R E T E :**

Article 1er : La liste des personnes habilitées à venir assister, sur sa demande, un salarié lors de l'entretien préalable à son licenciement, ou lors d'une rupture conventionnelle du contrat de travail à durée indéterminée, en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise, est modifiée conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 : La durée du mandat des conseillers reste fixée à trois ans, à compter du 3 novembre 2023.

Article 3 : La mission des conseillers du salarié est permanente et s'exerce exclusivement dans le département de l'Yonne. Elle ouvre droit au remboursement des dépenses qu'elle entraîne.

Article 4 : La liste prévue à l'article 1er est tenue à la disposition des salariés :

- DDETSPP de l'Yonne
- 3 rue Jehan Pinard
- 89000 AUXERRE
  
- et dans chaque mairie du département
  
- sur le site Internet régional <https://bourgogne-franche-comte.dreets.gouv.fr>

Article 5 : La Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Yonne par intérim est chargée, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Yonne.

Fait à Auxerre, le 10 novembre 2025

P/Le Préfet de l'Yonne,  
Et par subdélégation de la directrice  
départementale de la DDETSPP par intérim,  
La responsable du système d'inspection du  
travail

Florence LAMESA